

**DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT D'EPERNAY
COMMUNE DE MUTIGNY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 2 Mars 2026

L'an 2026, le 2 Mars à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 25 Février 2026, sous la présidence de Madame Marie-Claude REMY, Maire.

| |
|---|
| Membres en exercice : 10 Membres présents : 9 Absent : 1 Excusé : 0 |
| <u>Nom des membres ayant participé au vote</u> : C.BEGUINOT – JC.CUGNET – C.DROMARD – C.FORT – MA.HUMBERT – X.HUSSON – C.LAPERSONNE – G.LHEUREUX – MC.REMY |
| <u>Absent</u> : M.ZIMMERLIN |
| <u>Secrétaire de séance</u> : MA.HUMBERT |

07-26

Attribution du marché de travaux pour la construction du bâtiment communal

Lot 4 – 5 – 6 – 7 et 8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 Novembre 2018 du Code de la commande publique ;

VU le décret n°2018-1075 du 3 Décembre 2018 du Code de la commande publique ;

VU la délibération municipale n°48-24 en date du 18 Novembre 2024 adoptant l'opération de construction d'un bâtiment communal et attribuant au cabinet d'architecture SARL FIERFORT le marché de maîtrise d'œuvre

VU la délibération municipale n°56-24 en date du 16 Décembre 2024 autorisant le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de la Marne ainsi qu'auprès de la Prefecture de la Marne au titre de la D.E.T.R

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 12 Septembre 2025 et fixant au 10 Octobre 2025 à 12h00 la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la construction du bâtiment communal.

CONSIDERANT la présentation du projet de construction du bâtiment communal par le cabinet d'architecture FIERFORT,

CONSIDERANT la présentation du rapport de l'analyse des offres,

Il est rappelé que le bâtiment communal à vocation de stocker les véhicules et le matériel communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer les lots comme suit :

Lot N°4 : MENUISERIE ALUMINIUM, attribué à l'entreprise PAQUATTE, pour un montant HT de 6970.00€

Lot N°5 : SERRURIE, attribué à l'entreprise MANUREGION, pour un montant HT de 12 536.00€

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le 05/03/2026 HT de 22 044.09€



ID : 051-215103656-20260302-D07_26-DE

Lot N°6 : PLOMBERIE, attribué à l'entreprise MARTINVAL, pour un montant HT de 22 044.09€

Lot N°7 : ELECTRICITE, attribué à l'entreprise ANQUET, pour un montant HT de 13 000.00€

Lot N°8 : PEINTURE, attribué à l'entreprise CPS, pour un montant HT de 1 891.39€

- D'autoriser Madame le Maire à signer les marchés correspondants, avec les entreprises ci-dessus mentionnées ainsi que toutes pièces afférentes au dossier

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Extrait certifié conforme
au registre des délibérations

Le Maire,



Publié en sous préfecture le 4 Mars 2026

Affiché le 4 Mars 2026